



Châteauguay

## PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY  
TENUE LE 19 JUILLET 2021 À 17 H 30  
AU PAVILLON DE L'ÎLE SITUÉ AU  
480, BOULEVARD D'YOUVILLE

---

### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Pierre-Paul ROUTHIER, maire  
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district n° 1 - de La Noue  
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district n° 3 - de Robutel  
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district n° 4 - de Bumbray  
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district n° 6 - de Lang  
Monsieur Éric ALLARD, conseiller du district n° 7 - de Le Moyne  
Monsieur François Le BORGNE, conseiller du district n° 8 - D'Youville

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Maître Karl Sacha LANGLOIS, directeur général  
Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe et du contentieux

### **SONT ABSENTS :**

Monsieur Michel ENAULT, conseiller du district n° 2 - du Filgate  
Monsieur Marcel DESCHAMPS, conseiller du district n° 5 - de Salaberry

RÉSOLUTION 2021-07-452      **1.1**      Adoption de l'ordre du jour

---

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par monsieur Barry Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-07-453

**2.1**

Autorisation de dépenses supplémentaires pour l'ajustement du prix du bitume et contingences - Règlement d'emprunt E-2137-20 - Réfection de chaussée sur différentes rues

---

ATTENDU le certificat de trésorerie 2021-176;

ATTENDU la résolution 2021-05-288 attribuant des travaux de réfection de chaussée sur différentes rues en 2021 à l'entreprise les Pavages Ultra inc. au montant de 2 692 884.39 \$ taxes incluses.

ATTENDU que le contrat comporte une clause pour l'ajustement du prix du bitume.

ATTENDU que le l'ingénieur municipal chargé de projet est autorisé à recommander des dépenses pour des imprévus pour un maximum de 10 % de la valeur du contrat de l'entrepreneur taxes comprises.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Corbeil

APPUYÉ par monsieur Michel Gendron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise une dépense supplémentaire de 305 000 \$ taxes incluses pour l'ajustement du prix du bitume.

QUE le conseil autorise une dépense si requise pour des imprévus au montant maximum de 269 288 \$ taxes incluses.

QUE cette somme soit imputée à même les crédits disponibles au règlement d'emprunt E-2137-20.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-07-454

**2.2**

Approbation de la liste des mouvements de personnel et des départs à la retraite

---

ATTENDU la liste déposée par la Direction des ressources humaines, faisant l'objet des certificats de trésorerie 2021-019, 2021-030, 2021-050, 2021-056, 2021-057, 2021-058 et 2021-059;

ATTENDU le chapitre V - Délégation du pouvoir d'engager un employé salarié du règlement général G-017-17 en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU la liste des départs à la retraite déposée par la Direction des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve la liste des nominations de personnel interne permanent, des employés temporaires embauchés ou réembauchés, des employés réguliers en affectation temporaire, des stagiaires ainsi que des fins d'emploi, des congédiements et des départs volontaires indiqués à la liste pour les postes et les périodes qui y sont spécifiés et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve la liste des départs à la retraite et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur des ressources humaines, ou son remplaçant, à signer conjointement, pour et au nom de la Ville, les ententes de retraite ainsi que tout document devant intervenir à cet effet.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-07-455      **2.3**      Abolition d'un poste permanent de préposé au soutien technique au Service de police, création d'un poste permanent de technicien en informatique à la Division des technologies de l'information

---

ATTENDU les recommandations de la Direction des finances et des technologies de l'information et du Service de police;

ATTENDU les besoins actuels et futurs de ces directions;

ATTENDU le certificat de la trésorerie numéro 2021-221;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par monsieur Barry Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve l'abolition d'un poste permanent de préposé au soutien technique (col blanc) au Service de police.

QUE le conseil approuve la création d'un poste permanent de technicien en informatique (col blanc) à la Direction des finances et des technologies de l'information.

QUE les dépenses soient imputées à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02-133-00-141.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-07-456      **2.4**      Prolongation du contrat de travail de madame Christine Arsenault au poste contractuel de conseillère aux communications

---

ATTENDU les besoins actuels à la Direction des communications et des relations publiques;

ATTENDU le certificat de trésorerie 2021-222;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la prolongation de contrat de madame Christine Arsenault à titre de conseillère aux communications, à compter du 7 juillet 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

QUE les dépenses soient imputées à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02-136-00-151.

QUE la directrice des ressources humaines soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de contrat ainsi que tous documents devant intervenir à cet effet.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-07-457

**2.5**

Création du poste de trésorier adjoint et nomination à ce poste de Monsieur Dominic Gauthier

---

ATTENDU les besoins de la Direction des finances et technologies de l'information;

ATTENDU le certificat de trésorerie 2021-223;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Le Borgne

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la création d'un poste permanent cadre de trésorier adjoint à la Direction des finances et technologies de l'information.

QUE le conseil approuve l'embauche de monsieur Dominic Gauthier à titre de trésorier adjoint à la Direction des finances et technologies de l'information, et ce, à compter du 2 août 2021, le tout conformément conditions apparaissant au contrat.

QUE le conseil autorise la Direction des ressources humaines à compléter la description de tâches découlant de cette réorganisation conformément au protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre de la ville de Châteauguay.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-07-458

**2.6**

Attribution du contrat SP-21-025 relatif à des services professionnels sur demande en matière de conception en architecture du paysage et d'ingénierie, à l'entreprise LES SERVICES EXP INC., au montant de 212 703,75 \$ taxes incluses (PTI 2020-2022, VC20-037)

---

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par l'appel d'offres SP-21-025 publié dans le journal Le Soleil de Châteauguay le 9 juin 2021 ainsi que sur le site Internet de la Ville de Châteauguay et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 3 juin 2021, le tout conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* avec les résultats suivants, lesquels incluent les taxes applicables :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>STATUT</u>	<u>POINTAGE FINAL</u>	<u>RANG</u>
LES SERVICES EXP INC.	212 703,75 \$	Conforme	6.53	1
CONSULTANTS AECOM INC.		Non déposée		
BC2 GROUPE CONSEIL INC.		Non déposée		
CIMA+ S.E.N.C.		Non déposée		
COOPÉRATIVE LES MILLE- LIEUX		Non déposée		
FAHEY & ASSOCIÉS INC.		Non déposée		
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.		Non déposée		
ROUSSEAU LEFEBVRE INC.		Non déposée		
STANTEC EXPERTS- CONSEILS LTÉE		Non déposée		
VLAN PAYSAGES INC.		Non déposée		

ATTENDU l'estimation préalable du projet au montant de 287 437,50 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur les cités et villes*, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage est assimilée à la soumission la plus basse aux fins d'octroi du contrat;

ATTENDU le certificat de trésorerie 2021-223;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil attribue le contrat SP-21-025 relatif à des services professionnels sur demande en matière de conception en architecture du paysage et d'ingénierie, à l'entreprise LES SERVICES EXP INC., le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final au montant de 212 703,75 \$, taxes incluses, le tout selon sa soumission et les conditions énoncées au devis à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

QUE le tout soit financé à même les crédits disponibles au règlement d'emprunt E-2138-20 du poste budgétaire 23-080-03-419, dans le cadre du projet VC20-037, prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) de 2020.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-07-459      **2.7**      Ventes-débarras les 7 et 8 août 2021, de 8 h à 20 h respectivement.

---

ATTENDU QUE l'article 6.3.7 du règlement de zonage Z-3001 prévoit que les dates auxquelles les ventes-débarras doivent se tenir doivent être déterminées annuellement par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Laberge

APPUYÉ par monsieur Éric Allard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise, en plus des dates déjà autorisées, la tenue de ventes-débarras sur l'ensemble de son territoire, les 7 et 8 août 2021, de 8 h à 20 h.

QUE le conseil autorise qu'une campagne de sensibilisation soit effectuée auprès de la population concernant l'interdiction d'afficher à l'extérieur du terrain faisant l'objet de la vente-débarras.

QUE le conseil permette aux citoyens intéressés à faire une vente-débarras, de s'inscrire en ligne, au moins 1 semaine avant la tenue de la vente-débarras afin qu'ils soient répertoriés sur une liste et sur une carte accessible, le tout par le biais du site Internet de la Ville.

ADOPTÉE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 17 h 43.

ADOPTÉE.

**Le maire,**

**Le greffier,**

**PIERRE-PAUL ROUTHIER**

**GEORGE DOLHAN**

